



Mémoire des Producteurs laitiers du Canada présenté au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts relativement à son étude sur le projet de loi C-74, partie 5, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre

22 mai 2018

Au nom des Producteurs laitiers du Canada (PLC), j'aimerais vous remercier de nous offrir l'occasion de déposer un mémoire devant le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts relativement à son examen de la partie 5 du projet de loi C-74, la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre.

Le secteur laitier canadien contribue de manière considérable à l'économie canadienne. Selon la plus récente étude menée par ÉcoRessources, en 2015, le secteur laitier canadien a contribué à hauteur de 19,9 milliards de dollars au PIB et de 3,8 milliards de dollars en recettes fiscales, tout en permettant le maintien de 221 000 emplois équivalents temps plein à l'échelle du pays. De 2013 à 2015, cela représente une hausse de 5 % des contributions de ce secteur au PIB, de 5 % des recettes fiscales et de 3 % du nombre d'emplois. Un nouveau rapport sera publié au cours de l'été, et nous avons confiance que les chiffres qui y seront présentés renforceront cette tendance, puisque l'industrie laitière connaît actuellement une période de croissance sans précédent. L'industrie laitière est l'un des deux principaux secteurs agricoles dans 7 des 10 provinces. Par ailleurs, contrairement à ce qui se produit dans d'autres pays, où les revenus des producteurs sont hautement subventionnés, les producteurs laitiers canadiens ne reçoivent aucune subvention directe pour la production laitière.

Les PLC reconnaissent que les changements climatiques représentent un défi de taille. Nous félicitons le gouvernement de prendre cet enjeu au sérieux et de promouvoir les efforts visant la réduction des gaz à effet de serre (GES) et l'adaptation aux changements climatiques. Nous sommes également reconnaissants que le gouvernement ait tenu compte des particularités du secteur agricole en exemptant certains combustibles agricoles de la structure de tarification du carbone présentée dans la Loi.

Les PLC ont également été heureux de constater que le gouvernement a exclu les GES de nature biologique de sa structure de tarification. Nous reconnaissons que l'industrie laitière produit des émissions de méthane, mais nous tenons également à souligner que les chiffres montrent que nous avons amélioré notre empreinte au fil du temps. Nous comprenons l'importance d'aborder ces émissions et de gérer les impacts des changements climatiques. C'est pourquoi, en tant qu'industrie, nous investissons directement dans la recherche sur la réduction des GES depuis 2002 et nous continuons à prioriser la recherche dans ce domaine.

Dans l'industrie laitière, la majorité des émissions sont de nature biologique; elles sont attribuables aux émissions entériques produites par les bovins et à l'entreposage du fumier, et non pas à la combustion de combustibles fossiles. Cependant, notre industrie a réalisé des progrès considérables au fil du temps à cet égard. Depuis 1990, l'année de référence choisie pour le Rapport d'inventaire national, que le gouvernement fédéral présente afin de respecter les exigences de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'industrie laitière canadienne a réduit de manière constante son empreinte carbone (-12 % entre 1990 et 2016). Au cours de cette même période, la production laitière du Canada a su répondre à la demande grandissante, tout en réalisant une réduction de 23 % des émissions de gaz à effet de serre par litre de lait produit. La vache moyenne d'aujourd'hui produit environ 1,8 fois la quantité de lait que produisait une vache moyenne en 1990, et environ 3 fois la quantité de lait qu'une vache produisait il y a 50 ans. En résumé, les efforts des producteurs laitiers canadiens visant à continuellement accroître la productivité à la ferme ont contribué à une réduction significative de l'empreinte carbone du secteur.

Ainsi, sur la base des résultats préliminaires d'une analyse du cycle de vie (ACV) du lait canadien en cours de réalisation, l'empreinte carbone moyenne d'un litre de lait canadien est estimée à 0,91 kg

d'équivalent CO₂. Il s'agit d'une amélioration d'environ 8 % au cours des 5 dernières années, et cette empreinte carbone est parmi les plus faibles dans l'industrie laitière mondiale. De plus, l'industrie a récemment tiré profit de cette ACV en créant un calculateur d'empreinte à la ferme, connu sous le nom de Fermes laitières + (FermesLaitieresPlus.ca), qui permet à chaque producteur de calculer l'empreinte carbone de sa ferme. À l'aide de cet outil, les producteurs laitiers canadiens peuvent créer différents scénarios pour évaluer l'impact d'une activité par rapport à une autre et demander au calculateur d'empreinte de générer des conseils pour continuer d'améliorer leurs pratiques à la ferme en vue de réduire leur impact environnemental!

En tant que Canadiens, nous reconnaissons la nécessité de prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Cependant, toutes les mesures doivent être équilibrées et entièrement évaluées. En agriculture, les programmes visant à contribuer à la réduction des émissions devraient être mis en œuvre avec précaution pour éviter d'affaiblir involontairement la capacité des producteurs d'investir dans des technologies écoénergétiques ou de passer à des énergies renouvelables. Tous les coûts de production additionnels dus à une taxe sur le carbone ou sur les carburants représentent autant d'argent que les producteurs ne pourront pas utiliser pour réaliser ces importants investissements.

Les Producteurs laitiers du Canada sont fiers de l'amélioration continue et des efforts soutenus réalisés par les producteurs laitiers canadiens dans la lutte contre les changements climatiques, mais nous reconnaissons qu'il reste du travail à faire. Collectivement en tant qu'industrie, les producteurs laitiers ont la ferme intention de poursuivre leurs efforts afin d'être novateurs et tournés vers l'avenir, et continueront à investir dans des pratiques et technologies qui atténuent l'impact du secteur sur les émissions de gaz à effet de serre.

Possibilités d'atténuation dans le secteur laitier

Les producteurs laitiers canadiens ont réduit de manière constante leur empreinte carbone au fil du temps. Comme les producteurs de toutes les filières, ils sont des gestionnaires du carbone et de l'azote – des composants clés du dioxyde de carbone, du méthane et de l'oxyde nitreux. Les producteurs laitiers reconnaissent très ouvertement que leurs animaux produisent des émissions de méthane. Cependant, ils notent également que leurs fermes ont d'excellentes occasions de séquestrer le carbone dans le sol et d'atténuer les émissions. Voici quelques exemples de ces occasions :

1. **La culture du sol.** Comme les autres producteurs, les producteurs laitiers adoptent de plus en plus de pratiques de travail réduit du sol puisqu'ils reconnaissent la valeur d'une telle pratique pour assurer la santé des sols et contribuer à la séquestration de carbone.
2. **Le fumier, cet engrais très précieux.** La recherche réalisée chez Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et soutenue par les PLC par l'entremise de la Grappe de recherche laitière, a démontré que, comparativement aux engrais minéraux, le fumier contribue à séquestrer le carbone dans les sols. En effet, le sol stocke plus de carbone et d'azote lorsque l'engrais appliqué est sous forme de fumier plutôt que sous forme d'engrais minéraux. Le fumier est un élément très important de la gestion des éléments nutritifs sur les fermes laitières. Une bonne gestion du fumier entraîne une meilleure absorption des éléments nutritifs par les plantes et, par conséquent, moins de fuites d'éléments nutritifs dans l'atmosphère et des cultures plus productives.

3. Grâce à l'**amélioration génétique et à la génomique**, chaque génération de vache est plus en santé, plus productive et plus efficace en matière de production laitière que la précédente. La compréhension du génome de la vache a eu un énorme impact sur notre compréhension de bon nombre de caractères liés à la production, et permet maintenant de cibler les taureaux qui ont le meilleur potentiel génétique pour ces caractéristiques. La recherche en génomique a le potentiel d'améliorer considérablement l'efficacité de l'alimentation chez les vaches, un paramètre qui contribue directement à la réduction des gaz à effet de serre. À cet égard, le projet *The Efficient Dairy Genome Project* (<http://genomedairy.ualberta.ca/>), dirigé par deux chercheurs canadiens basés à Guelph et à Calgary, regroupe huit pays participants et est un exemple de réussite en matière de collaboration internationale. La recherche du groupe vise à mieux comprendre le génome de la vache dans le but de rendre possible une sélection basée sur une meilleure efficacité de l'alimentation et une réduction des émissions de méthane. Cela signifie que les émissions seraient réduites et qu'une moins grande superficie de terre serait requise pour produire le même nombre de litres de lait. Des vaches dont l'alimentation est efficace digèrent mieux leurs aliments pour les transformer en lait, gaspillent donc moins d'aliments et par conséquent, émettent moins de méthane. **Des estimations préliminaires issues de cette recherche montrent que l'élevage de bovins laitiers misant sur une meilleure efficacité de l'alimentation et une réduction des émissions de méthane pourrait entraîner une réduction des coûts des aliments des animaux de 108 \$/vache/année et décroître les émissions de méthane d'environ 11 à 26 %.**
4. **La digestion anaérobie.** Les producteurs laitiers ont été parmi les premiers au Canada à installer des digesteurs anaérobies dans leurs fermes, malgré leurs coûts considérables. Il s'agit d'une technologie gagnant-gagnant qui permet de capturer le méthane produit par l'entreposage du fumier et de produire du biogaz qui sera utilisé pour produire de la chaleur ou de l'électricité. Or, l'investissement considérable de capitaux nécessaire pour mettre en œuvre cette technologie a freiné le taux d'adoption. Toutefois, en mars, le tout premier mini-digesteur préfabriqué au Canada a été installé et raccordé au réseau de distribution sur une ferme laitière ontarienne. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une étude visant à évaluer la faisabilité financière de petits biodigesteurs. Ce digesteur était préfabriqué ce qui a permis son installation à la ferme en moins d'une semaine. Bien que cette technologie en soit à un stade précoce, elle recèle beaucoup de potentiel et suscite beaucoup d'intérêt, et pourrait avantageusement être adoptée dans les fermes comptant de 50 à 240 têtes de bétail.

Impacts de la tarification du carbone sur le secteur laitier canadien

Les PLC appuient l'objectif visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres impacts environnementaux, et peuvent démontrer que les producteurs laitiers canadiens ont déjà fait des progrès à ces égards. Cependant, nous avons quelques préoccupations par rapport à la tarification du carbone et à la manière dont, conformément au projet de loi, celle-ci sera édictée dans les provinces qui ne disposent pas de leur propre programme de tarification.

La tarification du carbone aura un impact sur les producteurs laitiers canadiens, peu importe qu'ils soient établis dans une province ayant mis en œuvre une taxe sur les émissions carboniques ou un système de plafonnement et d'échange, ou encore dans une province où le filet de sécurité proposé par le gouvernement fédéral est appliqué. Voici, de manière générale, certains des impacts pour les producteurs laitiers que les PLC entrevoient en lien avec la tarification du carbone :

1. **La hausse du coût des intrants.** Une récente présentation d’AAC au sujet des répercussions financières du programme fédéral de tarification du carbone a montré que l’impact sur les dépenses et les recettes des fermes serait mineur. Cependant, l’analyse n’incluait pas les coûts indirects de la tarification ni les effets sur les marges et la rentabilité. Or, les coûts indirects affecteront le prix de tous les services dont les fermes laitières ont besoin. Par exemple, la facture du vétérinaire, qui devra payer davantage pour son carburant, sera plus élevée, et le coût associé au transport et à la production de tous les biens achetés à l’extérieur de la ferme, par exemple les engrais, les graines ou les aliments pour animaux, sera également plus élevé. Il est donc probable que tous les coûts supplémentaires assumés par les fournisseurs soient transmis aux producteurs. Puisque la ferme n’a que peu de contrôle sur ces intrants, et qu’elle paie les coûts de transport pour les articles qu’elle achète et pour l’expédition de son produit sur le marché, elle devra tout simplement absorber les coûts additionnels. Ainsi, puisque la marge de profit des fermes est plutôt faible, toute hausse des coûts réduit considérablement leur rentabilité – ce qui affecte leur capacité à réaliser d’importants investissements dans des technologies écoénergétiques.
2. **Le transport du lait.** Les producteurs paient pour le transport du lait vers les usines de transformation. En raison du système de gestion de l’offre, qui prévoit l’acheminement du lait aux transformateurs selon leurs besoins, la collecte et la livraison du lait ont déjà été optimisées pour veiller à ce que les trajets les plus directs et efficaces soient utilisés. Les fermes sont établies dans des secteurs ruraux, et malheureusement il est très difficile de réduire la distance entre les fermes et les usines pour procéder à la collecte du lait. Le transport du lait représente 3,3 % du coût de production total pour les producteurs laitiers. Ainsi, les coûts supplémentaires imputables à la tarification du carbone entraîneront une hausse des dépenses des producteurs.
3. **La hausse des coûts dans l’ensemble de la chaîne de valeur.** La tarification du carbone pourrait accroître les coûts que doivent assumer les autres intervenants de la chaîne de valeur agroalimentaire (transformateurs et détaillants). Bien que ces coûts ne soient pas directement liés aux producteurs laitiers, il est probable qu’ils aient un effet sur les coûts pour les consommateurs au détail pour les produits de l’ensemble du secteur.
4. **Les occasions de recyclage de recettes ou de crédits compensatoires ne sont pas pleinement développées.** Ce mémoire porte principalement sur la partie 5 du projet de loi C-74. Cependant, en plus des problèmes associés au programme fédéral, nous tenons à souligner que l’accès pour les producteurs à des occasions de profiter des politiques relatives aux changements climatiques semble problématique dans certaines provinces qui ont déjà mis en place une tarification sur le carbone. En particulier, le Québec et l’Ontario en sont encore à la phase de développement pour bon nombre de leurs programmes de crédits compensatoires, particulièrement ceux en lien avec l’agriculture. Les PLC sont au fait du Défi pour une économie à faibles émissions de carbone récemment lancé et savent que les projets agricoles visant à réduire les émissions de GES ou à accroître le stockage de carbone sont admissibles à ce programme. Cependant, le financement est offert à de nombreux autres intervenants, et nous nous attendons à ce que la part qui sera octroyée au secteur agricole soit très minime. Les PLC recommandent des investissements dans des programmes spécifiques à l’agriculture, puisque ceux-ci bénéficieront d’une plus grande visibilité auprès des producteurs, qui seront ainsi plus susceptibles de les utiliser. Ces programmes sont nécessaires afin de donner la possibilité aux producteurs de récupérer certaines des dépenses supplémentaires engendrées par la tarification du carbone.

Cependant, nous tenons à mentionner que les programmes de recyclage de recettes et de crédits compensatoires doivent être structurés de manière à faciliter la participation des producteurs. En effet, les fermes, et particulièrement celles de petite taille, se détourneront des programmes qui ajouteront considérablement à leur fardeau administratif.

Impacts détaillés de la partie 5 du projet de loi C-74

En plus des impacts généraux mentionnés ci-dessus en lien avec la taxe sur les émissions carboniques, les PLC ont ciblé des impacts potentiels que pourraient subir les producteurs laitiers dans la foulée de la Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre :

1. **Seuls quelques combustibles agricoles sont exemptés**, et le gaz naturel demeurera assujéti à la tarification du carbone. Beaucoup de producteurs laitiers produisent leurs propres cultures et sèchent leurs céréales en ayant recours au gaz naturel. Ainsi, le coût d'un élément qui représente déjà une importante dépense annuelle ne fera qu'augmenter. Pour les fermes qui achètent des céréales d'autres fermes, le prix augmentera également. Les céréales sont une importante source d'énergie pour les vaches, et leur inclusion dans l'alimentation des bovins réduit généralement la production de méthane d'origine entérique.
2. **Les provinces où le réseau de distribution inclut des combustibles fossiles verront leur facture d'électricité augmenter.** La Loi ne prévoit pas de rabais sur l'électricité utilisée par les fermes. Or, bien que nous comprenions que l'élaboration d'une structure de rabais puisse être complexe, les PLC encouragent le gouvernement à considérer l'adoption d'un programme de rabais visant à compenser certains de ces coûts.
3. **Les définitions énoncées dans la Loi pour « activité agricole admissible » et « agriculture » devraient être clarifiées.** La définition de l'agriculture inclut la culture du sol et la production laitière. Dans le but d'éviter toute confusion ou l'omission d'activités telles que l'épandage du fumier ou la fertilisation, nous recommandons l'inclusion des cultures dans la définition. De façon similaire, la définition d'activité agricole admissible n'indique pas clairement si les entrepreneurs à forfait, qui sont employés pour des activités précises comme la fertilisation, la pulvérisation, le transport du fumier et les récoltes, seraient inclus ou s'ils seraient uniquement inclus s'ils étaient eux-mêmes des producteurs. Bien que nous ne soyons pas au fait d'études ayant évalué le travail à forfait d'un point de vue économique ou environnemental, nous pouvons affirmer, selon des données empiriques, que le travail à forfait permet de réduire les coûts à la ferme en réduisant la nécessité pour les fermes de posséder et d'entretenir un large éventail de machineries agricoles. Nous recommandons que la définition soit bonifiée afin d'inclure le travail à la ferme effectué par des entrepreneurs à forfait, qu'ils soient ou non eux-mêmes producteurs.

Les PLC souhaitent mentionner que l'information présentée par AAC sur la base des données sur les émissions de GES d'Environnement et Changement climatique Canada et des données sur le PIB de Statistique Canada montre une baisse continue de l'intensité des émissions de GES par le secteur agricole au cours des 20 dernières années, ce qui est cohérent avec ce qui est observé dans l'industrie laitière. Par conséquent, nous remettons en question la valeur de l'application d'une tarification sur le carbone dans le secteur, puisqu'il est impossible d'établir avec certitude que cette pratique entraînera une plus grande réduction. Nous félicitons le gouvernement d'avoir exempté certains combustibles agricoles de la tarification du carbone, mais nous lui recommandons d'aller plus loin en exemptant tous

les combustibles agricoles et en veillant à ce que le coût de la production alimentaire soit le moins touché possible.

Finalement, comme nous l'avons mentionné dans le mémoire déposé par les PLC devant ce Comité l'an passé, la gestion de l'offre pourrait permettre au secteur laitier canadien de récupérer certains des coûts supplémentaires liés à l'augmentation du prix des combustibles, des engrais, des pesticides, du transport du lait, de l'électricité et d'autres éléments qui découlera de la tarification du carbone.

Cependant, les PLC désirent clairement énoncer qu'ils ne croient pas qu'il est juste d'ajouter et de distribuer ces coûts supplémentaires dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, puisque le résultat ultime pourrait être une augmentation des prix à la consommation pour la population canadienne.

Le lait est un aliment de base nutritif pour les familles canadiennes, et le lait et les produits laitiers sont une excellente source de protéines durables de bonne qualité et de jusqu'à 16 autres éléments nutritifs essentiels. De plus, les données scientifiques montrent que les produits laitiers réduisent le risque de maladies chroniques non transmissibles, entre autres les maladies cardiovasculaires, certains cancers, le diabète de type 2 et les maladies musculosquelettiques. Les produits laitiers sont les plus importants contributeurs à l'apport en potassium des Canadiens, et fournissent environ 54 % de l'apport en calcium, 43 % de l'apport en vitamine D, 29 % de l'apport en vitamine A, 18 % de l'apport en zinc et 12 % de l'apport en magnésium. De plus, les Canadiens ne consomment pas assez des huit éléments nutritifs suivants : **vitamine D, calcium, magnésium, zinc, potassium, vitamine A**, vitamine C et fibres. Or, les produits laitiers sont une source importante de six de ces éléments nutritifs (ceux en gras).

Les produits laitiers s'inscrivent dans un régime alimentaire durable. Selon la définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un régime alimentaire durable devrait respecter les conditions suivantes : être nutritionnellement sûr et sain; être culturellement acceptable; contribuer à protéger et à respecter la biodiversité et les écosystèmes; être économiquement équitable et accessible et abordable. Nous serons heureux de soumettre à ce Comité à une date ultérieure plus d'information sur la manière dont les produits laitiers respectent chacune de ces conditions; cependant, nous nous limiterons ici à la composante écologique et aux contributions à l'empreinte carbone. Comme mentionné précédemment, l'empreinte carbone du lait diminue au fil du temps et continuera de diminuer grâce à la recherche, à l'innovation et à l'adoption de pratiques et de technologies bénéfiques dans les fermes. À cet égard, une étude australienne¹ a examiné la contribution de diverses catégories d'aliments à l'alimentation et a révélé que, tant pour les régimes alimentaires moyens et que les régimes alimentaires recommandés, les contributions aux gaz à effet de serre des produits laitiers, des céréales et des fruits et légumes étaient environ les mêmes. En d'autres termes, dans une alimentation saine, les émissions de GES associées aux produits laitiers sont plus ou moins équivalentes à celles des groupes alimentaires regroupant des végétaux. D'autres études sur les diètes méditerranéenne et européenne ont produit des résultats similaires. Toutefois, nous ne sommes pas au fait d'études de ce type menées au Canada.

Les produits laitiers sont nutritifs, ils sont produits de manière durable et forment un élément essentiel d'une saine alimentation. Leur consommation devrait être encouragée, et non pas découragée.

¹ Hendrie GA et coll. *Nutrients* 2016.

Recommandations

1. Exempter tous les combustibles agricoles, c.-à-d. le gaz naturel également, de la tarification du carbone. Veiller à ce que les opérations à la ferme, par exemple le transport du fumier et les récoltes, effectuées par des entrepreneurs à forfait soient incluses dans la définition d'activité agricole admissible. Créer un rabais ou une exemption pour l'électricité, lorsqu'elle est produite avec des combustibles fossiles.
2. Veiller à ce que des occasions de recyclage de revenus et de participation à des programmes de crédits compensatoires soient facilement accessibles à toutes les fermes, peu importe leur taille. Il sera important de créer des incitatifs à la réduction des GES à la ferme en redistribuant les revenus générés par la tarification du carbone aux fermes afin que les coûts supplémentaires ne nuisent pas à des réductions additionnelles des émissions de GES et afin que les producteurs accroissent leurs possibilités de séquestration.
3. Continuer à investir dans la recherche sur la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques. Depuis les années 1990, les PLC investissent dans la recherche visant à améliorer divers aspects de la durabilité à la ferme, en vertu d'ententes à frais partagés avec le gouvernement fédéral. La première Grappe de recherche laitière – qui constitue le format actuel de partage des frais pour les investissements en recherche – a été établie en 2010. La recherche financée au moyen de cette collaboration est à la base de la plupart des améliorations en génétique et en nutrition animale, de même que de l'identification de pratiques bénéfiques.
4. Accroître le soutien aux initiatives de vulgarisation et de transfert des connaissances (VTC). Comme mentionné dans le mémoire des PLC soumis à ce Comité l'an dernier, l'un des défis de la poursuite de la réduction de l'empreinte carbone de l'industrie demeure la diffusion efficace des résultats de la recherche aux producteurs. Selon nous, deux principaux domaines présentent un potentiel d'accroissement de la VTC et pourraient contribuer à réduire les émissions sans nécessiter un investissement considérable : des pratiques de gestion du fumier et des cultures qui réduisent les pertes d'azote, et des pratiques ou technologies qui réduisent le méthane issu de la fermentation entérique ou de la gestion du fumier.

Conclusion

Les producteurs laitiers canadiens sont d'avis que la durabilité de notre environnement est d'une importance capitale – non seulement pour le succès de leurs entreprises, mais également pour leur pays, la planète et les humains et animaux qui l'habitent. Les producteurs laitiers canadiens ont toujours reconnu que l'amélioration continue de leurs pratiques avait des impacts bénéfiques à long terme. Nous sommes très fiers de notre responsabilité à titre d'intendants de la terre, de l'eau et de l'air, et veillons à continuellement réduire les impacts environnementaux de nos fermes au fil du temps. Tous les Canadiens et Canadiennes ont à cœur la protection de l'environnement; avec l'appui du gouvernement du Canada, les producteurs laitiers canadiens pourront continuer à miser sur leur historique de succès.

Les PLC doivent aussi souligner que les producteurs laitiers font déjà face à une série de défis, tant intérieurs qu'internationaux, qui sont en lien avec les politiques et les travaux du gouvernement. Ces défis vont de l'incertitude entourant le dénouement de l'ALENA, qui pourrait ajouter aux impacts d'accords commerciaux précédents tels que le PTPGP et l'AECG, à l'étiquetage sur le devant de

l'emballage et à la Stratégie en matière de saine alimentation, qui nuisent déjà à la perception des consommateurs à l'égard des produits laitiers nutritifs. L'impact cumulatif de ces politiques est considérable et va à l'encontre du désir exprimé publiquement par le gouvernement de voir le secteur agroalimentaire – et plus particulièrement celui des produits laitiers – prospérer.

Merci de nous offrir l'occasion de déposer ce mémoire. N'hésitez pas à communiquer avec les Producteurs laitiers du Canada si vous avez des questions en lien avec ce document ou le secteur laitier canadien.